

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'OTTIAQ, RÉGION DE LA  
CAPITALE-NATIONALE**

**MUSÉE DE LA CIVILISATION, AUDITORIUM 2  
85, RUE DALHOUSIE, QUÉBEC  
LE 18 JUIN 2007, 17 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 juin 2006
4. Rapport de la présidente du Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale
5. Rapport du trésorier
6. Rapports des comités
7. Élections
8. Présentation des membres du nouveau Comité de direction
9. Questions diverses
10. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

La présidente, Danièle Morisset, après avoir constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 17 h 37 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. M<sup>me</sup> Morisset agit à titre de présidente d'assemblée et Carole LeBel, à titre de secrétaire d'assemblée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Des modifications sont apportées à l'ordre du jour : on inscrit au point 4 l'exposé de M. Claude Laurent, directeur général de l'Ordre (les autres points étant décalés en conséquence), et des questions sont ajoutées sous la rubrique *Questions diverses* à la demande d'Ève Renaud (concours de nouvelles Micheline Simard), de Christiane Dussault (répertoire électronique de l'Ordre) et de Grant Hamilton (examen de connaissance du français). Isabelle Landry propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié, proposition appuyée par Grant Hamilton.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 juin 2006**

Rachel Martinez propose une modification à la deuxième phrase de l'avant-dernier paragraphe du point 5 (Rapport des activités de la région de la Capitale-Nationale). Cette dernière devra se lire comme suit : « Ensuite, Rachel Martinez a été désignée lauréate du Prix littéraire du Gouverneur général pour la traduction du livre *Wondrous Strange: the Life and Art of Glenn Gould* ». Paul Lyon propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2006 ainsi modifié. Cette proposition est appuyée par Anne Rogier.

**4. Exposé du directeur général de l'Ordre**

M. Claude Laurent, le nouveau directeur général de l'Ordre, présente un suivi des quatre chantiers faisant partie de la planification stratégique de l'Ordre tels qu'ils ont été présentés par la présidente de l'Ordre, Anne-Marie de Vos, lors

de l'assemblée générale annuelle de 2006. Il fait le point sur les travaux des comités chargés de ces chantiers.

M. Laurent indique que le Comité sur la promotion des titres entend présenter un mémoire au ministère de la Justice et à l'Office des professions afin d'obtenir que la traduction des documents officiels fasse l'objet d'actes réservés. Le Comité envisage également la possibilité de demander des actes réservés pour la traduction des documents financiers et médicaux. L'Office des professions a été sensibilisé à cette question. Par ailleurs, un groupe au sein du même comité se penche sur la rédaction d'un guide des normes professionnelles en matière d'interprétation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus vaste, portant notamment sur la question des interprètes judiciaires et communautaires. Chacun de ces groupes rallie un contingent de plus d'une centaine de personnes dont seule une faible proportion fait partie de l'Ordre. M. Laurent signale en outre que les interprètes gestuels se sont récemment manifestés auprès de l'Ordre, qui a fait montre d'ouverture à leur égard.

Un deuxième comité, chargé de la promotion des services professionnels, a pour sa part engagé des efforts afin d'augmenter l'offre de formation. Ainsi, signale M. Laurent, une journée de formation continue sera ajoutée à l'édition 2007 du Congrès, tandis que des activités de formation spécialisées seront mises sur pied.

Un troisième comité s'occupe de l'attraction et de la fidélisation des membres. Cette question préoccupe l'Ordre, puisque la population des membres est vieillissante et que l'Ordre attire à peine 20 % des 250 étudiants qui obtiennent chaque année leur baccalauréat en traduction. Pour remédier à cette situation, on entend intensifier la promotion auprès des jeunes. Un projet de cafés-rencontres a notamment été mis sur pied à cette fin. De plus, l'assemblée générale annuelle de l'Ordre a voté une réduction de la cotisation pour les jeunes de moins de 30 ans. Cette réduction ramènera le prix de la cotisation, pour cette catégorie de membres, à celui des membres de 65 ans et plus, soit 145 \$, et ce, pour les deux premières années d'adhésion. Enfin, l'Ordre a mis sur pied un programme de mentorat en entreprise avec la participation des universités de Montréal et de Concordia, dans le cadre des programmes de stage coopératifs de ces universités. M. Laurent signale qu'au chapitre de l'attraction et de la fidélisation, toujours, le Comité de l'agrément a amorcé une réflexion sur les méthodes d'agrément afin de voir comment il serait possible de les assouplir afin de rallier une plus grande proportion des 10 000 personnes qui se disent traducteurs au Québec. L'Ordre accroîtrait ainsi sa capacité de protection du public, qui est sa mission principale.

Le quatrième comité, chargé de la révision des structures et des modes de fonctionnement de l'OTTIAQ, amorcera ses travaux en septembre.

Après avoir fait le point sur les travaux des comités, M. Laurent présente deux nouveaux règlements. D'une part, l'assemblée générale annuelle a adopté un règlement sur les stages de perfectionnement qui obligera une personne revenant à l'Ordre après une absence de plus de cinq ans à suivre un tel stage. D'autre part, un second règlement, sur l'exercice en société, est en voie de préparation et viendra remédier à une lacune au sein de la réglementation existante. M. Laurent indique que l'Ordre prévoit en outre, à la demande du gouvernement, modifier les règlements concernant l'admission, notamment au chapitre des équivalences de diplômes et de

formation pour les étrangers. Enfin, il indique que la base de données de l'Ordre sera remplacée, et que l'Ordre a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire.

M. Laurent répond ensuite aux questions de l'auditoire. À une question de M<sup>me</sup> Julie Paradis concernant le règlement sur l'exercice en société, M. Laurent mentionne qu'une fois le règlement adopté, les membres de l'Ordre devront, à l'instar de ceux des autres ordres professionnels, demander une autorisation à l'Ordre avant de créer une société incorporée. Cinq ordres permettent actuellement à leurs membres d'exercer en société, précise-t-il : les trois ordres comptables, le Barreau et la Chambre des notaires. Pour exercer en société, les membres de l'OTTIAQ devront produire une déclaration à cet effet et satisfaire à des règles précises. Ainsi, dans le cas de membres exerçant en société de traducteurs, le contrôle de l'entreprise devra appartenir à des traducteurs. La situation des membres de l'Ordre qui exercent déjà en société sera régularisée.

M. Laurent précise ensuite, à la demande de l'auditoire, que seuls les membres de l'Ordre seront soumis à ce règlement, à l'exclusion des non-membres. À un commentaire indiquant que cette situation semble désavantager les membres de l'Ordre, M. Laurent répond que l'Ordre s'efforce de trouver des moyens de rallier une proportion plus importante des 10 000 traducteurs au Québec. Les efforts de l'Ordre ne sont pas isolés, indique-t-il, puisque le Bureau de la traduction, notamment, obligera bientôt ses employés à faire partie de l'Ordre, ce qui viendra grossir ses rangs. Ce projet du gouvernement fédéral vise toutes les associations professionnelles au pays, précise M. Laurent, qui ajoute que les traducteurs du gouvernement fédéral devront adhérer aux associations professionnelles en fonction de leur lieu de travail, de sorte que tous les traducteurs travaillant à Gatineau devront intégrer les rangs de l'OTTIAQ.

M. Laurent répond ensuite à une question de M<sup>me</sup> Christiane Dussault, qui souhaite obtenir des renseignements sur les moyens qui seront mis en œuvre par l'Ordre pour régler certains problèmes concernant la base de données électronique. Ces problèmes font en sorte que des membres de la région de Québec se retrouvent inscrits dans la région de l'Outaouais. De ce fait, souligne M<sup>me</sup> Dussault, ces membres ne reçoivent pas les envois de l'Ordre et sont désavantagés au moment de la consultation du répertoire électronique de l'Ordre par des clients potentiels en quête de traducteurs dans la région de la Capitale-Nationale. À cette question, M. Laurent précise que la base de données de l'Ordre est désuète et qu'elle doit être remplacée prochainement. Il apporte des précisions : le problème provient du fait que la base de données actuelle ne reconnaît pas les nouveaux codes postaux et range automatiquement les détenteurs de tels codes dans la catégorie des membres hors Québec, qui sont automatiquement inscrits en Outaouais pour les élections. Le Bureau a accepté en avril, précise-t-il, le contrat proposé par la société Minasu. La solution proposée par cette société devrait remédier à ces problèmes et permettre de surcroît de fournir aux membres une foule de fonctionnalités nouvelles en ligne : modification des coordonnées personnelles, inscription à la formation, renouvellement de l'adhésion et paiement des cotisations, notamment. Danièle Morisset précise qu'en outre, on a indiqué, à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre, que la recherche de membres par l'intermédiaire du répertoire électronique serait modifiée pour rendre cette fonctionnalité

aléatoire. Jusqu'à maintenant, la recherche produisait une liste alphabétique des membres. Certains membres, inquiets de la fiabilité de la base de données, s'interrogent sur la possibilité de revenir au répertoire papier. M. Laurent indique que la base de données existante est fiable sauf pour ce qui concerne le problème des codes postaux. Il ajoute que la production du répertoire électronique en format papier était fort onéreuse en raison des coûts d'impression, de distribution et de reliure, qui ne sont pas des dépenses compressibles.

Carole LeBel prend ensuite la parole. Elle signale à M. Laurent qu'à titre de responsable des communications du Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale, il lui est arrivé à deux reprises, à la suite de l'envoi de messages aux membres à partir de listes produites au moyen de la base de données, de recevoir des réponses de non-membres se trouvant au Mexique. M. Laurent indique ne pas avoir d'explication à ce sujet. Compte tenu de ces problèmes, font valoir certains membres de l'assemblée, on espère que cette question est considérée comme une priorité, ce que M. Laurent confirme. Il précise qu'il importe de distinguer la base de données de l'Ordre du répertoire de l'Ordre. La base de données correspond au tableau de l'Ordre et contient la liste de l'ensemble des membres de l'Ordre, alors que le répertoire ne contient que les noms des membres qui ont demandé à y figurer. La nouvelle base de données sera prête en septembre, indique-t-il, et viendra remédier à ces problèmes.

M. François Lavallée intervient ensuite pour poser une question sur les actes réservés et demander si ceux-ci viseront les documents officiels. M. Laurent lui répond que ces documents seront les premiers visés et que les grands organismes du gouvernement exigent déjà que la traduction des documents officiels soit faite par des traducteurs agréés. Il précise qu'à l'heure actuelle, le recours aux services de traducteurs agréés est une simple exigence administrative, et que l'Ordre souhaite que cette exigence soit rendue officielle pour lancer un message clair.

M. Laurent signale ensuite à l'auditoire que le service d'offre de contrats en ligne n'a pas remporté le succès prévu auprès des traducteurs, et que des clients potentiels n'ont pu trouver de traducteur par ce moyen.

## **5. Rapport de la présidente du Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale**

Après une année fertile en changements, en 2006-2007, la région de la Capitale-Nationale a retrouvé une vitesse de croisière en 2007-2008. Dans la foulée du départ de Suzanne Bélanger et d'Yvon Dugal, Danièle Morisset a été cooptée comme présidente et Jérôme Demers, comme secrétaire et trésorier. Ces cooptations ont été ratifiées lors de l'assemblée générale annuelle, le 18 juin 2007. Trois postes venaient alors à échéance, soit ceux de Carole LeBel et de Danièle Morisset, ainsi que le poste laissé vacant par le départ d'Yvon Dugal. Carole LeBel a renouvelé son mandat, tandis que Danièle Morisset, cooptée comme administratrice lors de l'assemblée générale annuelle de Montréal, le 14 juin 2007, est devenue ce faisant membre d'office. Les autres membres du Comité sont restés en poste ou ont été réélus. Il s'agit d'Anne Rogier, de Grant Hamilton et de Jérôme Demers. À l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue à Québec, après répartition des fonctions, le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale se composait comme suit : Danièle Morisset, présidente, Grant Hamilton, vice-président et responsable de la

formation continue, Jérôme Demers, secrétaire et trésorier, Carole LeBel, responsable des communications, et Anne Rogier, représentante au Bureau et membre d'office.

Au cours de l'exercice prenant fin le 31 mars 2007, le Comité a tenu six réunions ordinaires en plus de l'assemblée générale annuelle. Les membres ont également communiqué entre eux de manière suivie afin d'assurer la gestion des affaires courantes.

Au chapitre de la formation continue, deux ateliers devaient avoir lieu dans la région de la Capitale-Nationale : *La traduction des états financiers* – Niveau 2, le 10 novembre, et *Windows 101*, le 23 février. Tous deux ont dû être annulés faute d'inscriptions.

Parmi les activités de visibilité organisées dans la région de la Capitale-Nationale, mentionnons la traditionnelle activité printanière permettant aux membres de se retrouver après un long hiver. Celle-ci s'est tenue à l'Aviatic Club, un restaurant branché de la Vieille Capitale. Le rendez-vous suivant a eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de la traduction, qui a de nouveau été célébrée à l'Université Laval afin de favoriser la participation des étudiants et professeurs du programme de traduction. Lors de cette journée, la Région a accueilli M<sup>me</sup> Gillian Baird, directrice du service de traduction législative de l'Assemblée nationale du Québec, qui a donné une conférence intitulée *Don't Shoot the Messenger – The Experience of a Government Translator*. Cette activité a remporté un franc succès. Par la suite, le 9 octobre, la Région a accueilli M<sup>me</sup> Katherine Barber, rédactrice en chef du *Canadian Oxford Dictionary*, qui a présenté une conférence intitulée *Every Word Counts : A Look at Canadian Dictionary-Making*. Celle-ci a attiré une foule record. Enfin, à l'occasion des Fêtes de fin d'année, la Région a convié ses membres au restaurant *l'Académie* du boulevard Laurier, à Québec, pour une soirée de réjouissances.

En outre, la Région a continué d'assurer une présence au sein du Conseil d'administration du cabinet étudiant Langulaire par l'intermédiaire de Carole LeBel et de Paul R. Lyon, qui ont repris le flambeau en remplacement de Rachel Martinez et de Julie Wilkinson. La Région a également donné son appui au cabinet Langulaire dans le cadre d'un projet visant à aider ce dernier à diversifier ses mandats et à donner à ses traducteurs une plus large palette d'occasions d'apprentissage. Enfin, des membres de la région de Québec ont participé à un café-rencontre organisé par Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications de l'Ordre, pour les étudiants.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous les bénévoles de la région de la Capitale-Nationale. Par leur dévouement sans faille, ils contribuent au rayonnement continu de l'OTTIAQ. Soulignons, à ce titre, que M<sup>me</sup> Christiane Dussault a remporté le prix du bénévole de l'année dans la région pour le travail accompli au fil des ans. Je tiens également à souligner le travail accompli par les ambassadeurs de l'Ordre dans la région de la Capitale-Nationale, en l'occurrence François Bilodeau, Jérôme Demers, Christiane Dussault, François Lavallée, Isabelle Landry et Gillian Misener. Enfin, j'aimerais rendre hommage à M<sup>me</sup> Micheline Simard, disparue prématurément. M<sup>me</sup> Simard a été très active dans la région, notamment comme représentante de la région de la Capitale-Nationale au Bureau, vice-présidente aux communications, responsable du Congrès annuel et instigatrice du concours de nouvelles qui porte aujourd'hui son nom. Ma reconnaissance va également aux membres de la

région de la Capitale-Nationale, qui donnent un sens à nos efforts.

*La présidente du  
Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale,  
Danièle Morisset, trad. a.*

## 6. Rapport du trésorier

Compte tenu de l'absence du trésorier, M. Jérôme Demers, Carole LeBel fait lecture du rapport de ce dernier à l'assemblée :

« Comme vous le constaterez à la lecture du rapport annuel, le Comité de direction de la Capitale-Nationale a connu beaucoup de changements cette année, et certains de ces changements concernaient le poste de trésorier. En effet, le 15 mars dernier, Yvon Dugal a quitté la région et il a donc dû abandonner son rôle de trésorier. Après quelques discussions, les membres du Comité de direction ont décidé de confier les fonctions de secrétaire et de trésorier à une seule et même personne. Comme j'étais secrétaire du Comité de direction à ce moment, on m'a demandé de cumuler les deux postes, ce que j'ai accepté avec plaisir. Bien que les tâches du trésorier soient importantes, elles n'exigent pas beaucoup de temps, jusqu'à présent du moins. Elles se résument essentiellement à l'encaissement et à la préparation de chèques ainsi qu'à la vérification des dépenses et des pièces justificatives. La majeure partie du travail comptable pour la région de la Capitale-Nationale est effectuée par des personnes compétentes du Bureau à Montréal à l'aide des pièces justificatives que le trésorier du Comité de direction leur remet.

Malgré tous ces bouleversements, on peut facilement constater que la situation financière de la région de la Capitale-Nationale est très satisfaisante. Par conséquent, le rapport du trésorier de cette année sera simple et court. Le voici donc... Les produits, ou recettes, de la région de la Capitale-Nationale sont supérieurs aux dépenses engagées par le Comité de direction pour les différentes activités tenues sur son territoire. Si l'on examine plus en détail le bilan de l'exercice 2006-2007, on remarque que les produits, qui proviennent exclusivement des ateliers de formation offerts aux membres de la région, ont diminué légèrement cette année, comparativement à l'année dernière (4 374 \$ en 2006-2007 par rapport à 4 997 \$ en 2005-2006). Au chapitre des charges ou des dépenses, les différents postes ont connu tantôt des hausses, tantôt des baisses. Le résultat de ces fluctuations a été une légère diminution des dépenses, comparativement à l'exercice précédent (5 907 \$ en 2006-2007 par rapport à 6 452 \$ en 2005-2006). En somme, l'excédent des produits sur les charges se chiffre à 467 \$ pour l'exercice 2006-2007, soit une diminution de 78 \$ par rapport à l'exercice précédent. On peut donc conclure que la situation financière de la région de la Capitale-Nationale est effectivement stable et satisfaisante.

Je tiens à remercier les membres du Comité de direction de la Capitale-Nationale, puisqu'ils m'ont beaucoup aidé à me familiariser avec les fonctions de deux postes que j'occupe actuellement. Avec leur appui, je serai très heureux de poursuivre cet apprentissage et mon travail de secrétaire-trésorier encore cette année. »

Carole LeBel complète la lecture du rapport par la présentation d'extraits du rapport présenté par la trésorière de l'Ordre, M<sup>me</sup> Suzanne Mondoux, à l'assemblée générale de l'Ordre tenue à Montréal. Ces extraits font état de la hausse

prévue des cotisations pour 2008, hausse qui s'établit à 15 \$ pour les membres réguliers, portant ainsi la cotisation à 395 \$, et à 5 \$ pour les membres âgés de 65 ans et plus. En outre, pour attirer la relève, l'Ordre a créé une nouvelle catégorie de cotisation pour les moins de 30 ans, ce qui permet à ceux-ci de bénéficier, pendant deux ans, d'une cotisation réduite à 145 \$.

## 7. Rapports des comités

### • Formation continue

Grant Hamilton, responsable de la formation continue, présente les activités tenues dans la région de la Capitale-Nationale au cours de l'année : en tout, cinq ateliers de formation ont été proposés en 2006-2007. Il en dresse le bilan. L'atelier *Regard critique sur nos textes*, fixé au 11 novembre, a recueilli sept inscriptions et a pu aller de l'avant, mais de justesse en raison de la nécessité de payer le déplacement du formateur. L'atelier *Parlez-vous Québécois?*, fixé au 18 novembre, a rallié huit inscriptions. Lui aussi a pu être offert malgré le faible nombre d'inscriptions, du fait que l'animatrice provenait de la région, ce qui évitait d'avoir à payer des frais de déplacement. L'atelier *Les mémoires de traduction* (notions de base), tenu le 10 février, a recueilli six inscriptions; il a pu avoir lieu grâce à une autorisation spéciale de Montréal, car il ne faisait pas ses frais. L'atelier *The Words You Love to Hate*, prévu pour le 24 février, a dû être annulé faute d'inscriptions. Enfin, l'atelier *Ponctuation comparée*, fixé au 10 mars, a recueilli quinze inscriptions. M. Hamilton fait valoir qu'une fois encore, en 2006-2007, les inscriptions aux activités de formation ont démontré qu'il était difficile de présenter à Québec des ateliers trop pointus, en raison de la difficulté à rassembler suffisamment de participants.

M. Hamilton présente ensuite les ateliers prévus à Québec pour l'année 2007-2008. Le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale a choisi six ateliers de formation parmi ceux proposés par le Comité de formation continue de l'OTTIAQ. Il signale qu'une nouvelle formule a été adoptée pour les ateliers, qui se présentent désormais sous trois rubriques : « Je me perfectionne », « J'entreprends » et « Je découvre ». La catégorie « Je me perfectionne » comprend des ateliers destinés à accroître la compétence des traducteurs. Dans le cas de sujets pointus, précise M. Hamilton, on prévoit deux ateliers, l'un pour débutants, offrant un tour d'horizon du sujet, et l'autre pour traducteurs chevronnés, traitant principalement des nouveautés dans le domaine. Dans cette catégorie, la région de la Capitale-Nationale compte présenter les ateliers suivants : *Localisation niveau 1* (tour d'horizon du sujet pour traducteurs n'ayant jamais collaboré à des projets de localisation), *Office pour traducteurs* (atelier spécialement conçu pour présenter des fonctions avancées de la suite de logiciels Office pouvant se révéler utiles dans la pratique de la traduction), *Mots français « perfides »* (tour d'horizon des mots français qui semblent anodins, mais qui présentent des difficultés de traduction en anglais ou qui peuvent à l'occasion constituer des gallicismes) et, enfin, *Anglicismes syntaxiques* (tour d'horizon des anglicismes les plus difficiles à repérer). Dans la deuxième catégorie, « J'entreprends », destinée à couvrir la traduction du point de vue des affaires, Québec a choisi de présenter un atelier intitulé *Gérer les relations-clientèle*. Dans la troisième catégorie, « Je découvre », qui explore le domaine de la traduction d'un point de vue culturel et informatif, la région de la Capitale-Nationale a choisi d'offrir un atelier intitulé

*Canadian English*, qui fera découvrir les particularités de cette variante de la langue.

### • Langulaire

Rachel Martinez, représentante de la région au Conseil d'administration de Langulaire, présente le rapport à ce sujet.

#### *Mission et fonctionnement*

Fondé en 1998, le cabinet Les Traductions Langulaire est exploité par les étudiants de la maîtrise ou du baccalauréat spécialisé en traduction de l'Université Laval. Il s'agit du premier cabinet au Canada entièrement conçu, mis sur pied et géré par des étudiants. Langulaire a pour mission de leur faire découvrir, en situation concrète de travail, certains aspects pratiques du métier et de les initier à la gestion et aux rouages administratifs d'un organisme dépendant d'un conseil d'administration. Langulaire est une entreprise sans but lucratif dont les revenus servent à payer les réviseurs externes, les frais de fonctionnement et l'achat d'outils et d'équipement.

Les étudiants assument les mêmes tâches qu'un entrepreneur langagier : faire le suivi des comptes, coordonner les mandats, entretenir de bons rapports avec leurs clients, mieux faire connaître leur cabinet par la publicité et les relations avec la collectivité, et assurer la rentabilité de leurs activités, par exemple. Les membres doivent consacrer un certain nombre d'heures à la permanence du bureau et sont tenus de traduire un minimum de 500 mots par semaine, mais ne reçoivent aucune rémunération. Leur participation leur permet toutefois de se faire créditer un cours (mais semble-t-il qu'il ne faut pas en faire la promotion!). Les mandats de traduction et de révision sont toujours effectués par au moins deux étudiants et révisés par des traducteurs agréés. Langulaire a dressé la liste des domaines de compétence de tous ses membres. À compter de l'an prochain, ils se verront attribuer la fonction de traducteur ou traducteur-réviseur en fonction du résultat obtenu au volet révision de l'examen d'entrée. Après deux sessions, un membre pourra accéder au statut de traducteur-réviseur à moins de lacunes importantes.

#### *Effectif et recrutement*

Langulaire a conçu une nouvelle épreuve unique pour tous les postulants et a procédé à des entrevues et à des examens en deux phases : à la mi-septembre et en mars. La première vague de recrutement a permis de trouver 7 membres et la seconde, 10 (sur 14 et 19 candidats, respectivement). Les deux représentants de l'OTTIAQ et les autres administrateurs de Langulaire ont participé activement au deuxième appel de candidature qui permet de former les recrues avant la fin de la session pour qu'ils soient opérationnels dès la rentrée suivante.

#### *Promotion*

En vue de recruter de nouveaux traducteurs, le comité directeur de Langulaire a visité les classes d'étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, et les a sollicités par courriel. Les membres ont fait produire des cartes de visite et des dépliants, et ont pris part à différentes activités sur le campus pour faire connaître leurs services à la communauté universitaire : ils ont tenu un stand lors de Rendez-vous Laval, au début de septembre, et à la Vitrine étudiante, en avril (expérience fort décevante), ils ont participé au Gala de la Relève en Or et ils ont commandité les

Jeux de la traduction 2007 auxquels dix universités ont concouru en février à l'Université Laval.

#### *Bilan d'activités*

Le cabinet a été ouvert du 18 septembre au 18 décembre 2006, puis du 8 janvier au 13 avril 2007 (à l'exception des deux semaines de relâche). Au cours de cette période, Langulaire a décroché 67 mandats de traduction totalisant 69 288 mots, dont près de 60 % pour des textes du français à l'anglais. Grâce aux travaux de révision et de traduction, facturés au mot ou au forfait (dans le cas des curriculum vitae et des relevés de notes, par exemple), Langulaire a dégagé des revenus de 11 903,20 \$. Les membres de Langulaire sont satisfaits de ce bilan, particulièrement en raison d'un volumineux contrat de traduction française d'un manuel de prévention de plus de 18 000 mots exécuté pour un client externe. Les travaux ont été assez variés pour permettre à chacun de toucher à une variété de domaines.

#### *Défis pour la prochaine année*

Sur le plan de la gestion interne, le bureau directeur du cabinet souhaite améliorer les communications au sein du groupe et accroître la participation des membres. Comme lors des années précédentes, la grande majorité des textes confiés à Langulaire étaient des traductions vers l'anglais. Pour augmenter la proportion de mandats vers le français, il faudrait peut-être lancer périodiquement un appel aux membres de l'OTTIAQ qui ont un surplus de travail, dans la mesure où ils seraient prêts à se plier aux conditions particulières d'une entreprise étudiante (notamment les délais de production beaucoup plus longs). En vue de conserver la clientèle et d'assurer un meilleur service, les administrateurs ont aussi suggéré aux représentants de Langulaire de maintenir leur bureau ouvert l'été, quitte à offrir un emploi saisonnier à un ou deux étudiants.

Le mandat des deux traducteurs agréés qui siègent au Conseil d'administration des Traductions Langulaire à titre de représentants de l'OTTIAQ dure deux ans. En 2006-2007, Julie Wilkinson, trad. a., et Rachel Martinez, trad. a., occupaient ces postes. Puisque M<sup>me</sup> Martinez déménagera à Montréal, elle sera remplacée à compter de septembre par Carole Lebel, trad. a., qui a déjà fait partie du Conseil d'administration du cabinet.

#### • **Inspection professionnelle**

Isabelle Landry, membre du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présente le rapport de ce comité. Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres. Ce comité, présidé par Betty Howell, comprend également François Gauthier, Don Gilmore et Carole Trotter. Hélène Gauthier, de la permanence de l'Ordre, agit à titre de secrétaire du Comité. Six inspecteurs-conseils procèdent aux inspections. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises. Pendant ces réunions, les membres du Comité étudient les rapports d'inspection et discutent des cas particuliers, s'il y a lieu. Dans une optique d'amélioration continue, les membres du Comité ont rencontré les inspecteurs-

conseils en décembre pour préciser certaines balises et recueillir leurs commentaires. M<sup>me</sup> Landry précise que la sélection des membres inspectés se fonde sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. En tout, les inspecteurs-conseils visitent environ 25 membres chaque année, limite qui découle en quelque sorte des ressources humaines et financières de l'Ordre pouvant être consacrées au programme d'inspection. Le Comité, indique M<sup>me</sup> Landry, poursuit en parallèle une réflexion sur l'ensemble du processus d'inspection. En effet, compte tenu du mandat de l'Ordre et par comparaison avec les autres ordres du système professionnel québécois, il ressort clairement qu'il faut tendre à bonifier le programme d'inspection professionnelle, d'abord pour ce qui est du nombre de membres inspectés, mais aussi pour ce qui est de la nature même de l'inspection. Devant la possibilité réelle de voir le nombre de membres de l'Ordre augmenter sensiblement, il y a lieu d'espérer, dit-elle, que l'Ordre pourra consacrer plus de ressources au processus d'inspection et ainsi le faire progresser davantage.

#### • **Rapport de l'administratrice au Bureau**

Anne Rogier présente une brève synthèse des faits saillants de l'année à l'Ordre, tels que les ont présentés la présidente et le directeur général lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Montréal. Les points essentiels concernent la mise en œuvre du plan stratégique triennal de l'OTTIAQ (2006-2009), l'arrivée d'un nouveau directeur général, notre quinzième anniversaire à titre d'ordre professionnel et l'étude de deux nouveaux règlements. En ce qui concerne le plan stratégique, quatre comités spéciaux ont été formés pour en atteindre les objectifs : promotion de la signification des titres professionnels, promotion de la valeur distinctive des services rendus, attraction de candidats et fidélisation des membres et, enfin, révision des structures et modes de fonctionnement. En outre, la direction générale a entrepris des démarches pour remplacer la base de données des membres. Au chapitre du mentorat, le programme prend de l'ampleur, et l'OTTIAQ a augmenté le nombre de mentors. Quant aux étudiants, ils étaient bien représentés tant au Congrès qu'à la JMT. Dans notre région, l'OTTIAQ a apporté son appui aux Jeux de la traduction, à l'Université Laval. Cette année, l'OTTIAQ fête son 15<sup>e</sup> anniversaire en tant qu'ordre professionnel, occasion de dresser un bilan. Nous comptons 1 800 membres. Or, selon Statistique Canada, 10 000 personnes se déclarent traducteurs, terminologues ou interprètes au Québec. Enfin, deux nouveaux règlements ont été étudiés par le Bureau de l'Ordre et seront bientôt soumis aux membres, à l'Office des professions et au gouvernement : l'un porte sur l'exercice de l'une ou l'autre des professions en société et l'autre, sur les stages de perfectionnement.

#### 8. **Élections**

Danièle Morisset, présidente, enchaîne avec le sujet des élections. La convocation indiquait que trois postes de membres étaient à pourvoir : ceux de Danièle Morisset et de Carole LeBel, qui arrivaient à terme, et un poste vacant. Depuis l'envoi de la convocation, toutefois, Danièle Morisset a été cooptée comme administratrice par l'assemblée générale annuelle de l'Ordre : elle sera donc membre d'office du nouveau Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale. Cela réduit à deux les mandats de membres qui

viennent à échéance : celui de Carole LeBel, qui a indiqué son intention de renouveler son mandat, et un poste vacant.

Avant de poursuivre, l'assemblée ratifie la cooptation de Jérôme Demers, qui termine le mandat de Suzanne Bélanger à titre de membre. La résolution à cet effet est proposée par Anne Rogier et appuyée par Paul R. Lyon.

Aucune candidature n'ayant été reçue par le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale à la suite de l'envoi de l'avis de convocation accompagné du bulletin de mise en candidature, la présidente invite les membres de l'auditoire intéressés à briguer un mandat comme membre du Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale à soumettre immédiatement leur candidature au moyen d'un bulletin de mise en candidature dûment signé par le membre et par trois autres membres agréés de la région, conformément au règlement. Entre temps, Carole LeBel ayant annoncé son intention de renouveler son mandat, Danièle Morisset propose que le mandat de Carole LeBel soit renouvelé, et Christiane Dussault appuie cette proposition. Aucune autre candidature n'étant déposée pour pourvoir au poste vacant, les membres du Comité de direction se retirent pour procéder à l'attribution des postes.

## 9. Présentation des membres du nouveau Comité de direction

À la reprise de la séance, la composition du Comité est annoncée. Tous les membres conservent les fonctions qu'ils exerçaient, et le Comité se présente donc comme suit : Danièle Morisset, représentante de la région de la Capitale-Nationale au Bureau (membre d'office) et présidente; Anne Rogier, représentante de la Capitale-Nationale et des interprètes au Bureau (membre d'office); Grant Hamilton, responsable de la formation continue et vice-président; Jérôme Demers, secrétaire et trésorier; et Carole LeBel, responsable des communications. Danièle Morisset demeure présidente d'assemblée.

## 10. Questions diverses

Danièle Morisset invite les membres de l'assemblée qui désirent poser des questions à le faire. Elle demande aux intervenants de se présenter clairement afin que leur nom puisse être noté au procès-verbal. Elle souligne qu'une période de trois minutes par intervenant est prévue pour la période de questions.

### • Examen de connaissance du français

Grant Hamilton présente, à titre personnel, une intervention concernant l'examen de connaissance du français que doivent passer, en vertu de la *Charte de la langue française*, les membres d'ordres professionnels ayant obtenu leur diplôme ailleurs qu'au Québec. Cet examen n'est offert qu'à Montréal, indique-t-il, ce qui oblige les intéressés à se déplacer. Il estime que cette situation contrevient à la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère de la Culture et des Communications. M. Hamilton a envoyé à ce sujet une lettre au directeur général de l'OTTIAQ avec copie conforme à M<sup>me</sup> Agnès Maltais, députée de Taschereau, à M<sup>me</sup> Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, à M. Michel Després, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et à Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications. Une copie de la lettre a également été envoyée à la personne responsable à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Seul le ministère de

la Culture et des Communications a envoyé un accusé de réception.

Par ailleurs, M. Hamilton déplore également que l'on exige des membres de l'OTTIAQ qui travaillent dans une combinaison de langues comprenant le français qu'ils passent cet examen rudimentaire. Cette exigence jette le discrédit sur l'Ordre, estime-t-il. M. Hamilton présente donc à l'assemblée, pour discussion, une proposition voulant que « l'OTTIAQ intervienne auprès des instances appropriées pour mettre fin à l'obligation des candidats agréés dans une combinaison de langues comprenant le français qui n'ont pas fait leurs études universitaires au Québec, de passer l'examen de connaissance du français afin de ne pas jeter de discrédit sur le processus d'agrément en vigueur à l'OTTIAQ. Faute de quoi, que l'OTTIAQ intervienne auprès des instances appropriées pour faire en sorte que cet examen soit offert à l'échelle du Québec, y compris à Québec, capitale nationale, conformément à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ».

La proposition de Grant Hamilton soulève des discussions. Dolorès Ortiz mentionne que l'on peut souhaiter fortement qu'un rectificatif soit apporté, mais que l'Ordre n'a aucun pouvoir dans ce dossier. Paul R. Lyon déplore l'emploi du terme « discrédit » et mentionne que l'on pourrait présenter la chose autrement et indiquer que puisque l'OTTIAQ existe avec l'autorisation du gouvernement pour protéger le public, le gouvernement devrait accepter le jugement de l'OTTIAQ. M. Hamilton indique que c'est là ce qu'il souhaite obtenir : que l'on mette fin à cette obligation. Pour ce faire, indique-t-il, il existe deux avenues : faire amender la *Charte de la langue française* ou obtenir que l'OQLF délègue l'administration de l'examen à l'OTTIAQ ou, encore, offre l'examen à Québec. Cela a déjà été le cas, allègue-t-il. Rachel Martinez intervient pour suggérer que la proposition soit scindée en deux parties et que l'on fasse porter les efforts sur la première partie de ladite proposition, qui présente le problème le plus grave, alors que la seconde concerne un grand nombre de personnes et d'ordres professionnels. Anne Rogier demande si l'examen en question est un examen écrit. Grant Hamilton répond qu'il s'agit d'un simple examen de compréhension oral. François Lavallée précise que la proposition comporte effectivement deux volets, dont le premier concerne directement l'Ordre, alors que le second concerne davantage les services aux citoyens. Grant Hamilton fait valoir que cet examen entraîne des coûts pour les entreprises qui emploient des personnes n'ayant pas effectué leurs études au Québec, en raison de la nécessité pour l'employeur de payer le déplacement de son employé et de se priver de ses services pendant une journée. Il indique que, dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, le ministère de la Culture et des Communications, dont relève l'OQLF, précise que si le Ministère n'est pas en mesure d'offrir les services sur place, il pourra recourir aux technologies de l'information. Dans la réalité, indique M. Hamilton, ce n'est pas le cas. À la suite de ces discussions, on suggère de retenir la première partie de la proposition, et Karen Muir propose son adoption, avec l'appui de Rachel Martinez.

### • Concours de nouvelles Micheline Simard

Ève Renaud précise à l'intention de l'assemblée que la présidente de l'Ordre, Anne-Marie De Vos, a proposé que le concours de nouvelles porte le nom de Micheline Simard, créatrice de ce concours.



- **Répertoire électronique de l'Ordre**

La question de la base de données de l'Ordre inscrite sous cette rubrique a été traitée lors de la période de questions qui a suivi l'exposé de M. Claude Laurent. Il n'y a pas d'autres points à traiter.

**11. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 23 sur proposition d'Ève Renaud, appuyée par Isabelle Landry.

La présidente

Le secrétaire,

---

Danièle Morisset

---

Jérôme Demers



**Liste des membres présents à l'assemblée générale annuelle**

Anne Rogier  
Christiane Cadrin  
Christiane Dussault  
Danièle Morisset  
Dolorès Ortiz  
Ève Renaud  
François Lavallée  
Grant Hamilton  
Hélène Gagnon  
Isabelle Landry  
Julie Paradis (candidate)  
Karen Muir  
Paul R. Lyon  
Rachel Martinez  
Valérie Léger  
Wallace Schwab